

AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DU BIOGAZ  
EN BRETAGNE ET EN PAYS DE LA LOIRE

Vos interlocuteurs :

En Bretagne

**Armelle Damiano** - armelle.damiano@aile.asso.fr

**Jeanne Lencachez** - jeanne.lencachez@aile.asso.fr

**Gary Lucarelli** - gary.lucarelli@aile.asso.fr

En Pays de la Loire

**Adeline Haumont** - adeline.haumont@aile.asso.fr

**Hugo Kech** - hugo.kech@aile.asso.fr

# Le plan **BIOGAZ**

19b Boulevard Nominœ 35740 PACE  
Tél : 02 99 54 63 23

Antenne Pays de la Loire  
Maison de l'Agriculture - La Géraudière -  
44939 NANTES Cedex 9 - Tél : 02 40 16 36 22

[www.aile.asso.fr](http://www.aile.asso.fr) – [info@aile.asso.fr](mailto:info@aile.asso.fr)

Twitter : @aileagence

Avec le soutien de :



# Soutenir le développement de la filière

Afin de poursuivre l'animation interrégionale, un quatrième programme d'accompagnement a été mis en place pour la période 2018-2020 : le plan biogaz Bretagne - Pays de la Loire.

Soutenu par l'ADEME, les régions et animé par AILE, ce nouveau plan biogaz vise l'émergence de projets de méthanisation sur le territoire.

## Les priorités du plan **BIOGAZ**

### Consolider les objectifs de lancement de la filière

- ✓ **Sensibiliser, informer et former à la méthanisation** les acteurs tels que les agriculteurs, les organisations professionnelles, les entreprises, les collectivités, les associations et les services de l'Etat.
- ✓ **Suivre le fonctionnement des installations** et capitaliser sur les expériences précédentes.
- ✓ **Accompagner sur la qualité et la compétitivité** des offres d'ingénierie et de construction.
- ✓ **Faire émerger des projets cohérents** : les conditions de réussite d'un projet sont multiples. L'accompagnement proposé a pour objectif de réunir les éléments clés à prendre en compte, comme : la disponibilité des substrats, l'existence de débouchés pour l'énergie et la capacité à gérer le digestat.

### Répondre aux nouveaux besoins de la filière

- ✓ **Diversifier les « modèles »** de méthanisation (taille, montage partenarial, technologies...).
- ✓ **Travailler sur le statut du digestat** et les solutions de mises sur le marché.
- ✓ **Favoriser la diversification des modes de valorisations** du biogaz (injection dans le réseau, production de carburant).
- ✓ **Sécuriser les approvisionnements en substrats.**

## Vous avez un projet de méthanisation ?

### **AILE vous accompagne**

Le plan biogaz est animé par AILE sur les régions Bretagne et Pays de la Loire. L'association pourra **vous accompagner tout au long de votre projet.**

- ✓ Vous informer sur la méthanisation
- ✓ Expertiser votre prédiagnostic
- ✓ Vous mettre en relation avec les entreprises
- ✓ Expertiser votre dossier d'ingénierie
- ✓ Suivre vos démarches administratives et bancaires
- ✓ Accompagner la mise en route de votre unité de méthanisation
- ✓ Suivre le fonctionnement de votre unité



SAS Métha-Vie (85)

Crédit photo : CAVAC

## Les aides publiques



Le plan biogaz est soutenu depuis 2007 par l'ADEME et les Régions Bretagne et Pays de la Loire. L'ADEME et votre Conseil régional peuvent vous attribuer des aides à l'investissement : les projets sont étudiés au cas par cas en fonction de leur pertinence globale, technique et économique. Par ailleurs, les unités de méthanisation sont soutenues par l'Etat via des tarifs d'achat de l'électricité (arrêté du 13 décembre 2016) et du biométhane (arrêté du 21 novembre 2011).